



Société anonyme au capital social de 2 281 613 euros

Siège social : Immeuble Le Vaillant, 244 avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff

478 129 968 RCS Nanterre

# **RAPPORT FINANCIER 2023**

## TABLE DES MATIERES

### Contents

<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023.....</b>	<b>5</b>
1. <b>ACTIVITE ET RESULTATS DE THERACLION.....</b>	<b>6</b>
2. <b>PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT .....</b>	<b>19</b>
3. <b>AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS .....</b>	<b>20</b>
4. <b>FILIALES ET PARTICIPATIONS .....</b>	<b>22</b>
5. <b>TABLEAU DES DELEGATIONS .....</b>	<b>22</b>
6. <b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL .....</b>	<b>23</b>
7. <b>RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS .....</b>	<b>24</b>
7.1. <b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS .....</b>	<b>24</b>
7.2. <b>ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS .....</b>	<b>25</b>
8. <b>MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>26</b>
9. <b>CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE .....</b>	<b>27</b>
10. <b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>27</b>
10.1. <b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>28</b>
10.1.1. <b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2023 .....</b>	<b>28</b>
10.1.2. <b>EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 .....</b>	<b>28</b>
10.1.3. <b>LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATS SOCIAUX ....</b>	<b>29</b>
10.1.4. <b>MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>29</b>
10.2. <b>CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>29</b>
<b>COMPTES ANNUELS 2023 .....</b>	<b>46</b>
1. <b>EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>51</b>
2. <b>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>52</b>
2.1 – <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</b>	<b>54</b>
2.2 – <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....</b>	<b>54</b>
2.3 – <b>MATERIEL DE DEMONSTRATION.....</b>	<b>54</b>
2.4 – <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....</b>	<b>54</b>
2.5 – <b>STOCKS.....</b>	<b>55</b>
2.6 – <b>CREANCES .....</b>	<b>55</b>
2.7 – <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....</b>	<b>55</b>

2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES.....	55
2.9 – CAPITAUX PROPRES.....	55
2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	55
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE.....	56
2.12 –AVANCES CONDITIONNEES.....	56
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES.....	56
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS.....	56
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	56
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	56
2.17 – SUBVENTIONS RECUES.....	57
2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION.....	57
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	58
ETAT DES AMORTISSEMENTS.....	60
4. ETAT DES PROVISIONS.....	60
5. STOCKS.....	61
6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES.....	61
7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	62
8. DISPONIBILITES.....	62
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF.....	63
10. CAPITAUX PROPRES.....	63
11. AUTRES FONDS PROPRES.....	70
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :.....	71
15. RESULTAT FINANCIER.....	73
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	73
17. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	74
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL) .....	74
19. ENGAGEMENTS DONNES.....	74
20. EFFECTIFS.....	75
21. ENTREPRISES LIEES.....	75
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS.....	76
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	76
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	76
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2023.....</b>	<b>1</b>

## ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 26 avril 2024

Monsieur Martin Deterre

Directeur Général

# RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « Société »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolide pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établis selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2023.

## **1. Activité et Résultats de Theraclion**

### ***1.1. Activité de la Société, stratégie et marchés***

L'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, et la diffusion de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

Theraclion s'est positionnée à l'origine sur le marché du traitement des nodules bénins de la thyroïde et du sein avec l'Echopulse commercialisé dès 2013, et marqué CE. Ce système est aussi utilisé par les hôpitaux dans le cadre de recherche en dehors du champ des indications marquées CE. Il est principalement vendu aux praticiens et établissements de soins. Plus rarement, il peut être loué ou mis à disposition contre paiement à l'acte.

Depuis 2019, Theraclion s'est tourné vers le marché du traitement des varices avec le premier marquage CE du SONOVEIN® permettant le traitement des varices de façon extra-corporelle et non-invasive. Afin de s'adapter aux pratiques du monde des traitements vasculaires, ce robot est principalement commercialisé sous la forme de paiement au traitement. Dans le cas où Theraclion doit passer par un distributeur, Theraclion vend le SONOVEIN au distributeur qui pourra pratiquer le paiement au traitement.

Les développements prometteurs du SONOVEIN en regard de l'Echopulse encouragent maintenant la société à se consacrer à court terme uniquement aux développements du premier.

### **Développement stratégique dans le traitement des varices**

La solution SONOVEIN® est l'unique offre de traitement innovante des varices : sans cathéter, sans injection de produits chimiques et sans incision. A la suite de l'obtention du marquage CE du SONOVEIN® en avril 2019, Theraclion a avancé en 2023 sur les fondations de sa stratégie de croissance :

- Finaliser les protocoles de traitement de la pathologie des varices par robot de traitement par ultrasons de haute intensité : « le SONOVEIN ». Le SONOVEIN HD est l'aboutissement du travail d'élaboration d'un système dédié au traitement des varices à partir de l'Echopulse® spécifiquement développé pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens. Le SONOVEIN HD rencontre un très fort enthousiasme auprès des sites formés avec les générations précédentes de SONOVEIN (SONOVEIN et SONOVEIN S), ce qui confirme le bien fondé des développements. L'objectif est d'établir des protocoles de traitement standards avec le concours des sites de référence afin de préparer le développement commercial au fur et à mesure de la fabrication des nouvelles machines.
- Susciter l'adhésion de Key Opinion Leaders (KOL) équipés du nouveau SONOVEIN HD, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Compte tenu de la focalisation stratégique à court et moyen termes sur le marché du traitement des varices avec le SONOVEIN, Theraclion a choisi de ne pas renouveler immédiatement le marquage CE pour l'Echopulse selon les exigences du nouveau règlement 2017/745.

### **Avantages des HIFU sur les méthodes existantes :**

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives, comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. En outre, des effets indésirables sévères comme des infections peuvent se produire. Autant d'inconvénients dont s'exonère la thérapie par HIFU. Cette technique a le potentiel de répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Les HIFU sont la seule innovation récente dans le domaine du traitement des varices, depuis l'introduction de la colle cyanoacrylate à injecter dans les veines pour les clore. Cette dernière technologie, malgré son efficacité dans la plupart des cas, présente des effets indésirables sévères importants<sup>1</sup>.

Le Docteur Michel Nuta, Chief Medical Officer et Vice-Président Veines de Theraclion, ajoute : «les résultats finaux sont largement au-delà de nos attentes. Compte tenu du profil des patients traités, nous sommes très confiants des bénéfices et de l'efficacité de cette nouvelle technique. En effet, ces patients avaient majoritairement subi des récidives après un traitement initial par des méthodes traditionnelles. » L'efficacité du traitement par HIFU avec le SONOVEIN a par ailleurs été démontrée dans l'étude clinique américaine de faisabilité dont les résultats ont montré une absence de reflux sanguin pour 95% des patients traités.

### **Le traitement des varices par HIFU représente un marché gigantesque rapidement accessible.**

En moyenne, une personne sur trois est atteinte de varices. Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de plus de 10 milliards de dollars par an<sup>2</sup>. Ce chiffre exclut le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché augmente très rapidement avec des taux de croissance annuels de l'ordre de 6.5% entraîné par le vieillissement, l'obésité, et la sédentarité de la population. Par ailleurs, plus de la moitié des patients atteints d'insuffisance veineuse chronique ne sont à l'heure actuelle pas diagnostiqués<sup>3</sup>. En outre, une large proportion de patients (environ 50%<sup>4</sup>) redoute la chirurgie, et nombre d'entre eux atteints de varices ne se font pas opérer. Autant de facteurs indiquant un potentiel de marché nettement plus important pour le SONOVEIN que pour les technologies traditionnelles.

A l'heure actuelle, les coûts liés aux dispositifs médicaux dans les dépenses de santé liées au traitement des varices restent faibles, de l'ordre de 1 à 2% pour la chirurgie par stripping, et de 10 à 15% pour la chirurgie endoveineuse (laser, RF). En effet, des dépenses plus importantes sont

---

<sup>1</sup> Parsi et al, *Phlebology* 2024 Mar;39(2):80-95

<sup>2</sup> *Millenium studies (EU+US)*

<sup>3</sup> *Vuyksteke 2015, Eur J Vasc Endovasc Surg (2015) 49, 432-439*

<sup>4</sup> *Abate et. al, International Journal of Surgery Open 25 (2020) 6-15*

allouées à aux prestations périphériques, comme celles liées à l'infrastructure chirurgicale stérile, au personnel de santé nécessaire en support des opérations, etc... Le SONOVEIN présente l'avantage de supprimer ces coûts périphériques du fait de sa nature non invasive, ne nécessitant ni salle stérile ni opérateurs auxiliaires, et ainsi sa part de valeur dans le coût d'un traitement des veines est bien plus importante que les autres dispositifs, et peut aller jusqu'à 50%.

### **Focalisation sur la RD et les marchés américains et Chinois : limitation de l'expansion commerciale en Europe**

Theraclion a volontairement réduit ses efforts commerciaux et se concentre sur le lancement et la fiabilisation du SONOVEIN HD, y compris la fiabilisation des protocoles de traitement. Theraclion prévoit de conserver un niveau de ventes limité en Europe. Les marchés des Etats-Unis et de la Chine représentent un potentiel d'amortissement des frais de développement commerciaux beaucoup plus important que l'Europe. Ainsi, Theraclion limite volontairement son expansion commerciale en Europe à un nombre limité de sites d'excellence où le retour d'expérience est prioritaire par rapport à la croissance du chiffre d'affaires.

### ***1.2. Stratégie et avancées 2023***

La stratégie de Theraclion, désormais centrée sur le SONOVEIN (traitement des varices) s'articule sur 3 piliers :

- Accès au marché américain : une première étude a montré 100% de faisabilité et 95% d'absence de reflux veineux. L'étude pivotale a commencée en octobre et est déjà largement avancée avec le traitement à ce jour de plus des deux tiers des patients.
- Accès au marché chinois : le partenariat avec Furui signé en mai permet l'accélération des avancées. La joint-venture est déjà structurée et a pleinement entamé son plan d'exécution.
- Avancées technologiques et robotiques : d'importants progrès ont été réalisés dans le développement de nouvelles briques en intelligence artificielle, robotique et acoustique.

### **L'étude pivot américaine a commencé**

Une première étude de faisabilité réalisée en 2022 a montré 100 % de faisabilité et 95 % d'absence de reflux veineux. Une étude pivotale de plus grande ampleur, devant permettre d'accélérer l'accession au premier marché du traitement des varices dans le monde, a commencé en octobre 2023. Les traitements ont démarré dans les quatre centres de l'étude, en Europe et aux Etats-Unis, et plus de deux tiers des patients ont été traités à ce jour. Les résultats de l'étude seront disponibles après une période de suivi de 12 mois, conformément au protocole approuvé par la Food & Drug Administration (FDA). Une autorisation de mise sur le marché américain est espérée à la suite des délais de revue d'ici début 2026.

### **Le fondement de la création de valeur : la R&D**

D'importants progrès ont été réalisés dans le développement de nouvelles briques technologiques, notamment en intelligence artificielle, robotique et acoustique. En combinant les capacités

d'imagerie en temps réel avec la robotique, des algorithmes d'IA seront mis en œuvre pour automatiser certaines tâches, accélérer les procédures et simplifier considérablement les interactions entre le médecin et le SONOVEIN®. Parallèlement, les partenariats avec une dizaine de centres de référence en Europe se poursuivent – dont certains comptabilisent déjà 100 à 150 traitements par an –, améliorant les protocoles de traitement et contribuant à l'avancement rapide de la technologie. Des jalons concrets d'améliorations transformantes du SONOVEIN® sont attendus au cours des deux prochaines années.

### **Un nouveau partenaire pour accélérer l'accès au marché chinois**

Un partenariat stratégique avec Furui a également été signé afin de pénétrer le marché chinois. Theraclion a accordé une licence d'utilisation de ses technologies et de ses marques à Theraclion China, la joint-venture préexistante entre les deux sociétés, moyennant une rémunération de 3 M€. Theraclion China a été renforcée et s'est restructurée en 2023 pour démarrer activement son plan d'exécution début 2024. Ces avancées ont permis le déclenchement, fin 2023, de la facturation de redevances de licences concédées à Theraclion China, à hauteur de 2 M€, pour l'Echopulse® et le SONOVEIN®.

Furui s'est engagé à investir 40 millions de Yuans dans la société Theraclion China afin de lui permettre de faire face à ses obligations. La part de Theraclion s'établit à 20% depuis août 2023, le capital social de Theraclion China ayant été porté à 5 M€

### **Des moyens financiers supplémentaires nécessaires à l'exécution de sa stratégie : une augmentation de capital réussie**

Une augmentation de capital de 8,4 M€ a été réalisée fin juin 2023, principalement grâce aux actionnaires historiques, dont notamment Furui, actionnaire de Theraclion SA depuis 2016. En plus d'un investissement initial de 6 M€, Furui s'est engagé à un financement supplémentaire de 1 M€ sous réserve de l'atteinte d'objectifs opérationnels spécifiques par Theraclion. Un premier versement a été réalisé à la suite du lancement de l'étude pivotale aux Etats-Unis.

Les principales modalités de l'augmentation de capital ont été :

- l'émission de 14 478 269 ABSA (les actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions), d'une valeur nominale unitaire de 0,577 euros, qui ont été souscrites dans le cadre d'une émission réalisée conformément aux 9ème et 10ème résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022(\*).
- Conformément à son engagement dans le cadre du partenariat stratégique, la souscription par Furui de 10.398.614 ABSA par l'intermédiaire de sa filiale française Furui Paris, représentant 6 millions d'euros.

Au total, l'augmentation de capital, l'exercice intégral des BSA et le paiement des droits de licences constituent un financement global de 12,7 millions d'euros, dont 8,4 millions d'euros ont été acquis le 22 juin 2023.

*(\*) Les modalités de l'offre initiale ainsi que les caractéristiques des bons de souscription d'actions figurent dans le communiqué de presse publié le 25 mai 2023*

### 1.3. Activités de la Société et réalisations au cours de l'exercice

#### a Résultats 2023

En K€	31/12/2022	31/12/2023	Var. %
Chiffre d'affaires	1 235	1 822	48%
Issu des ventes d'équipements	764	1 204	58%
Issu de la vente de consommables	360	506	41%
Issu de la vente de services	112	112	0%
Subventions	7	2	-71%
Autres produits	125	2 093	1576%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 367</b>	<b>3 917</b>	<b>187%</b>
Achats de marchandises et variation de stocks	466	331	-29%
Charges externes	3 820	2 573	-33%
Charges de personnel	3 102	3 153	2%
Autres charges opérationnelles	287	1 014	253%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>7 675</b>	<b>7 070</b>	<b>-8%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-6 307</b>	<b>-3 153</b>	<b>-50%</b>
Résultat financier	-8	-1 955	23179%
Résultat exceptionnel	350	384	10%
Crédit impôt recherche	-1 002	-1 049	5%
<b>Résultat net</b>	<b>-4 964</b>	<b>-3 675</b>	<b>-26%</b>
<b>Effectif moyen (ETF)</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>2%</b>

Sur le plan commercial, Theraclion privilégie le support et l'accompagnement des centres utilisateurs actuels de ses produits dans le cadre des traitements de leurs patients, et ne consacre pas de ressources à la prospection de nouveaux clients. Dans ce cadre, la société ne se focalise pas à ce stade sur la réalisation d'un chiffre d'affaires significatif, mais oriente principalement ses moyens sur les améliorations du produit et des protocoles de traitement ainsi que sur les études cliniques.

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 822 K€ en 2023, en progression de 48%.

Les ventes d'équipements, en progression de 58%, incluent la vente d'un nombre limité de systèmes.

Les ventes de consommables récurrentes, dans la majorité des cas, représentent 506 K€ et sont en progression de 41 %, portées par une forte progression dans l'indication des varices, en augmentation de 61 %. Conformément à sa stratégie, Theraclion met à disposition le SONOVEIN® auprès de centres de référence participant à la mise au point des protocoles de traitement. La performance de l'année 2023 sur ce poste de revenus révèle ainsi l'adoption favorable des solutions de Theraclion par ces centres de traitement.

Les produits d'exploitation ressortent à 3 917 K€, compte tenu de l'enregistrement de 2 000 K€ de revenus issus des redevances de licences octroyées à la joint-venture Theraclion China.

Les charges d'exploitation, à 7 070 K€, sont en retrait de 605 K€.

Les charges externes s'établissent à 2 573 K€, contre 3 820 K€ en 2022. Cette diminution s'explique par une compression des coûts, notamment au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et par un niveau de dépenses R&D faibles en 2023

Hors R&D, les baisses de charge notables concernent les honoraires de conseils et prestataires (327 K€), les dépenses de transports (115 K€), et les loyers (292K€).

La prise en compte de dépréciations et de provisions pour risques pour un montant de 559 K€ entraîne par ailleurs une augmentation des autres charges opérationnelles de 596 K€.

Les frais de personnel restent à un niveau comparable à 2022 (+50 K€).

Au sein des charges d'exploitations, les coûts totaux de R&D et de mise au point des nouveaux produits s'établissent à 3,9 M€ (contre 4,3 M€ en 2022). Ces coûts intègrent les coûts et dépenses de personnel liés au développement, au prototypage, à l'établissement des protocoles de traitement et à la réalisation de l'essai clinique aux Etats-Unis. Ils sont en diminution de 402 K€ par rapport à 2022, année de réalisation et de finalisation de l'étude de faisabilité pour la FDA. Par ailleurs, le démarrage de l'étude pivot américaine s'est effectué au quatrième trimestre 2023, avec un impact limité sur les charges de 2023 (175 K€). Les investissements en R&D devraient s'intensifier en 2024 et 2025 jusqu'à l'obtention de l'approbation de la FDA.

Compte tenu de la décision de limiter les activités de la filiale de Hong Kong et des faibles perspectives de profit à moyen terme, les titres de la filiale et la créance rattachée ont été entièrement dépréciés à hauteur de 1 879 K€. Tenant compte des pertes de change, des intérêts financiers et des charges sur valeurs mobilières de placement, le résultat financier ressort en perte à 1 955 K€.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 1 049 K€ à fin décembre 2023 contre 1 001 K€ en 2022.

La perte nette s'établit à 3 675K€, en diminution de 1.4 M € par rapport à 2022.

En synthèse, Martin Deterre, Directeur Général de Theraclion, a déclaré : « Theraclion intensifie ses efforts sur sa stratégie clairement définie : concentrer ses forces sur l'étude clinique américaine, construire son partenariat avec Furui en Chine, et déployer des améliorations technologiques transformatrices pour les médecins et les patients en vue d'un déploiement commercial qui s'accroîtra en 2026».

## **1.4. Autres faits marquants**

### **a Une nouvelle Direction Générale**

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2023 a nommé Martin Deterre, précédemment Directeur de l'Ingénierie et du Développement de Theraclion depuis 2020, Directeur Général. Il a mené avec succès les développements des nouvelles générations du SONOVEIN® et démontré sa capacité à atteindre des objectifs ambitieux dans un délai réduit avec dynamisme et pragmatisme « Je suis honoré et reconnaissant d'avoir été promu à la tête de Theraclion afin d'exécuter notre stratégie jusqu'au succès commercial », conclut Martin Deterre.

*A propos de Martin Deterre*

Doté d'une formation d'excellence, il a obtenu un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique, un Master of Science du M.I.T. et un doctorat en physique de l'Université Paris Sud. Son parcours professionnel dans le dispositif médical, et plus particulièrement en start-up de technologies disruptives, l'a conduit à travailler sur des problématiques techniques, réglementaires et opérationnelles variées, des pacemakers (Sorin Group) aux implants rétiniens (Pixium Vision). Sa connaissance technique des produits de Theraclion, une orientation client prononcée et des capacités managériales démontrées fondent sa légitimité à mener les équipes de l'entreprise aujourd'hui.

## **b Theraclion Asia Pacific**

La filiale de Hong Kong a été créée en 2015 pour adresser le marché asiatique grâce à l'Echopulse dédié au traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de se refocaliser sur le marché de traitement des veines et sur l'amélioration du design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et les ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support nécessaire aux clients existants et la maintenance de la base installée.

## **c Développement de l'indication des varices**

La R&D est le moteur de la création de valeur. Les forces vives sont concentrées sur l'amélioration des performances technologiques et des avantages cliniques pour accéder aux marchés des veines aux Etats-Unis. Le lancement de la plateforme robotique SONOVEIN HD en 2022 a marqué un premier tournant dans la technologie de traitement par HIFU. Incorporant un imageur de très haute performance, ce modèle facilite l'identification de la veine à traiter, permettant un traitement plus rapide et plus efficace, et ouvre la voie à l'assistance au traitement automatisée par intégration d'algorithmes. En 2023, des avancées significatives sur la plateforme ont été réalisées au niveau matériel et logiciel, notamment concernant l'amélioration de l'ergonomie et une amélioration continue de la fiabilité du dispositif. Ces dernières améliorations ont été incorporées au produit actuellement en étude clinique pivotale.

Les développements actuels en R&D se focalisent sur 3 objectifs principaux :

- La réduction du temps de traitement
- L'amélioration de l'ergonomie et la facilité de la prise en main
- L'élargissement des critères d'inclusion des patients

Ces développements sont définis et instanciés en partenariat étroit avec nos KOL (Key Opinion Leaders) partenaires pour s'assurer que les développements technologiques soient guidés par les besoins des clients sur le terrain.

Les briques technologiques en cours de développement pour avancer sur ces objectifs principaux se portent principalement sur :

- Des améliorations de l'acoustique HIFU
- Des améliorations logicielles, notamment en UI/UX
- Des améliorations en robotique
- Des améliorations en pratique clinique
- Des améliorations via l'introduction d'algorithmes d'intelligence artificielle.

Les développements en intelligence artificielle portent une place importante dans les développements technologiques pour deux raisons principales. D'une part, le dispositif se prête particulièrement bien aux algorithmes de machine learning, car il enregistre en permanence les données techniques dont les données d'imagerie ultrasonore, qui peuvent être interprétés par des algorithmes d'IA en *computer vision*. Ce dispositif a par ailleurs accès aux paramètres robotiques et de traitement. Ainsi toute la base technologique pour mettre en œuvre l'IA est d'ores et déjà présente dans le SONOVEIN. D'autre part, le potentiel d'amélioration de la machine est très important car il est possible d'envisager que de nombreuses tâches actuellement effectuées par le médecin via l'interface logicielle et l'écran tactile de la machine puissent être faites toutes seules pour proposer un assistant au traitement, première étape vers un traitement automatisé. L'équipe IA de Theraclion travaille actuellement activement à la collecte de données via nos centres partenaires et à l'architecture des différents algorithmes d'IA qui vont grandement faciliter les opérations de traitement par le médecin, réduisant ainsi largement sa courbe d'apprentissage, mettant à profit l'expérience d'utilisateurs experts pour tout opérateur de la machine, et enfin réduisant significativement le temps de traitement global.

#### **d Collaboration avec l'université de Virginie : essais cliniques exploratoires aux Etats Unis pour le traitement du cancer du sein et livraison d'un Echopulse équipé de la technologie HD**

Le Pr. David Brenin, chef des services chirurgicaux du sein et du mélanome et professeur au département de chirurgie, et le Pr. Patrick Dillon, professeur associé au département d'hématologie et d'oncologie de l'UVA Health, ont établi deux collaborations utilisant la technologie de Theraclion. La première collaboration réussie, dans le cancer du sein à un stade avancé, a conduit à une nouvelle étude qui est en cours. L'étude évalue l'effet combiné des ultrasons focalisés de Theraclion et de la gemcitabine à faible dose chez des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce.

Dans le cadre de cette seconde étude, un partenariat commercial a été conclu en fin d'année 2022 avec l'Université de Virginie (UVA), aux États-Unis, pour l'utilisation de la dernière technologie de Theraclion. La technologie HD enregistre d'excellents résultats cliniques dans le traitement des veines. Sa qualité de visualisation et son très grand contrôle du dépôt de l'énergie acoustique ouvrent des perspectives supplémentaires dans l'utilisation des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) pour le traitement des cancers du sein. Le nouveau protocole évalue l'effet combiné des ultrasons focalisés de Theraclion et de la chimiothérapie à faible dose chez des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce. Cet essai, randomisé sur 48 patientes, se divisera en 3 branches : les HIFU combinés à la chimiothérapie, la chimiothérapie seule et les HIFU seules. Si l'association des HIFU à la chimiothérapie diminue les cellules suppressives dérivées des myéloïdes et augmente ainsi la réponse immunitaire des patientes, ce traitement combiné pourrait offrir aux patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce de meilleures chances de survie. Le Pr David Brenin, chef des services chirurgicaux du sein et du mélanome de UVA, a déclaré : « en provoquant une lésion cellulaire thermique aiguë qui déclenche une réponse immunitaire locale, nous faisons l'hypothèse que les HIFU, combinés à la chimiothérapie, pourraient faire décroître la circulation des cellules cancéreuses et accroître l'activité des cellules suppressives. Les HIFU pourraient alors être utilisés en amont d'une chirurgie, en potentialisant l'effet de la chimiothérapie et ainsi empêcher l'expansion du cancer et sa récurrence ».

## **Autres éléments**

### **a Utilisation d'instruments financiers**

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

### **b Les activités de recherche et de développement**

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part importante de ses ressources. Ces dépenses ne sont pas activées. Seuls les frais de dépôts et maintiens de brevets le sont. Elles représentent 56% des charges opérationnelles pour un montant total de 3.9 M€. Pour plus de détail, on se rapportera au paragraphe 1.2 c Développement de l'indication des varices

Un dépôt de brevet a été effectué en 2023. A ce jour, Theraclion dispose d'un portefeuille de 164 brevets actifs sur 30 familles différentes.

### **c Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs net (montant en milliers d'euros)		Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Provisions factures non parvenues / factures à établir	1 067	485	0	0
Non échus	296	629	2 042	974
Echus à moins de 30 jours	121	356	33	22
Echus entre 30 et 60 jours	112	50	12	22
Echus entre 60 et 90 jours	34	15	15	0
Echus à plus de 90 jours	353	196	1 553	1 744
<b>Total</b>	<b>1 983</b>	<b>1731</b>	<b>3 654</b>	<b>2762</b>

Les factures fournisseurs échues à plus de 90 jours incluent principalement des factures bloquées pour litiges (247 K€) ou des factures non reçues (80 K€), soldées pour 294 K€ en début d'année. Les factures clients échues incluent des créances douteuses (pour un montant TTC de 614 K€) provisionnées en totalité, des créances âgées sur la filiale de Hong Kong réglées à hauteur de 142 K€ début 2024, des factures d'acompte échues et annulées début 2024 suite à la résiliation d'une vente (126 K€) et une créance sur la JV pour laquelle un délai de paiement est consenti.

échéances	Nombre de factures Au 31 décembre 2023	
	Fournisseurs	Clients
Non échus	55	7
Echus à moins de 30 jours	22	6
Echus entre 30 et 60 jours	6	2
Echus entre 60 et 90 jours	5	3
Echus à plus de 90 jours	76	49
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>67</b>

***d Financement, Structure financière, et Continuité d'Exploitation.***

Au cours de l'exercice 2023, la consommation nette de trésorerie de Theraclion s'est élevée à 3,5M€ (2,5 M€ pour les flux d'exploitation, 0,2 M€ pour les flux d'investissements et 0,7 M€ pour les flux financiers incluant les remboursements d'emprunts).

La société a été refinancée à hauteur de 8,4 M€ fin juin 2023 dans le cadre d'une augmentation de capital souscrite par les actionnaires historiques

La structure de l'endettement financier est décrite en dans le paragraphe. « e- Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs ».

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2023** a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 7.8 M€ et, dans le cadre des accords de partenariat avec Furui, actionnaire principal, les apports de trésorerie à court terme incluent le paiement des redevances de licences à hauteur de 2 M€.
- Sur ces bases, la Société dispose pour 2024 des moyens financiers pour finaliser la 1<sup>ère</sup> phase des essais cliniques nécessaires à l'approbation du SONOVEIN par la FDA ainsi que les développements du produit.
- La Société a d'ores et déjà lancé des actions afin de trouver les financements permettant de finaliser ces 2 piliers du développement de la Société qui permettront de positionner le SONOVEIN sur les marchés porteurs américains et asiatiques.

***e Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.***

Theraclion a bénéficié d'avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE) :

- Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €, l'avance a été intégralement reçue.

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound). Le montant de cette avance ressort à 6 290 K€, tenant compte des intérêts capitalisés. Le remboursement de cette aide devrait être déclenché par la réalisation d'objectifs de vente des systèmes financés par ce projet. A la date du présent document, la Société n'anticipe pas de devoir débiter ces remboursements avant plusieurs exercices.

- Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 K€

Il s'agit d'une aide à l'export perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

Theraclion a reçu 421 K€ au titre de cette avance. Au cours de la période d'amortissement de 5 ans, prenant fin en 2022, Theraclion a effectué des remboursements pour 206 K€ sur base des Chiffres d'Affaires réalisés dans les pays prospectés. L'expiration de la période d'amortissement a été constatée en 2023 et le solde de l'avance d'un montant de 220 K€ a été enregistré en produit exceptionnel.

La structure d'endettement de Theraclion est composée comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2023	Var. %
<b>Trésorerie</b>	2 489	7 815	214%
<b>Situation de trésorerie à moyen terme</b>	31		-100%
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	2 520	7 815	210%
Emprunts bancaires	-2 506	-1 947	-22%
<b>Dettes totales</b>	14	5 868	41814%
<b>Position de trésorerie nette</b>	2 534	13 683	440%

Theraclion a bénéficié d'une avance remboursable d'Oseo, dont le solde ressort à 6 290 K€ au 31/12/23, incluant les intérêts capitalisés. Son remboursement est basé sur des jalons, liés au développement commercial sur les indications historique du fibroadénome du sein et de la thyroïde, qui ne devraient pas être atteints dans les cinq prochaines années. Par conséquent, l'avance n'est pas comptabilisée comme une dette financière.

#### ***f Commentaires sur le tableau de flux de Trésorerie :***

Les opérations absorbent 2.5 M€ de trésorerie en 2023 contre 5.3 M€ en 2022, soit une diminution de 2.8 M€. Cette baisse est principalement liée à l'augmentation des encaissements sur les ventes pour un montant de 2.2 M€ et à la diminution des décaissements pour 1 M€ consécutifs à la compression des dépenses.

La consommation de trésorerie liée aux opérations d'investissement de 0,2 M€ sur l'exercice est en retrait de 0.5 M€, du fait de la décroissance des achats immobilisés en R&D.

Les flux de financement s'élèvent à 8 M€ sur l'exercice, en lien avec l'augmentation de capital de fin mai juin 2023 (8.4 M€). Les remboursements des emprunts PGE et du prêt innovation ainsi que l'affectation du solde d'avance COFACE en produit exceptionnel représentent 784 K€.

La trésorerie augmente de 5 M€ sur l'exercice.

Libellé	12 2023 (12 mois)	12 2022 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-3 675 005	-4 964 383
Amortissements et dépréciations	2 641 931	109 320
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	-26 814	2 176
Variations du Besoin en fonds de roulement	-1 427 662	-413 337
Autres	2 809	
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-2 484 741</b>	<b>-5 266 224</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-112 294	-322 676
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-101 227	-416 958
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-213 521</b>	<b>-739 633</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Fonds levés via augmentation de capital	8 777 140	6 474 983
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-783 540	-442 008
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>7 993 599</b>	<b>6 032 975</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>5 295 338</b>	<b>27 317</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 519 933</b>	<b>2 492 616</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>7 815 271</b>	<b>2 519 933</b>

### 1.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Sur base du déploiement des 3 piliers de sa stratégie, Theraclion vise une intensification notable des activités commerciales en 2026 grâce aux réalisations suivantes :

- L' autorisation de mise sur le marché américain est attendue d'ici début 2026.
- Les travaux de R&D, les partenariats et le suivi des centres équipés en Europe devraient permettre la finalisation d'une offre SONOVEIN de traitement des varices incontournable d'un point de vue clinique et commercial.
- Le développement des activités de la JV en Chine (activités de production et commercialisation pour le marché chinois) devrait permettre un déploiement commercial rapide sur le marché chinois pour lequel la solution de Theraclion apparait très compétitive et attractive compte tenu de l'état du marché actuel basé sur des techniques encore très invasives.

A court terme, et en support de cette stratégie, Theraclion s'appuie sur le déploiement commercial réalisé en Europe et au Moyen Orient qui permet, au travers des retours des partenaires et des utilisateurs, d'optimiser les appareils, logiciels et protocoles de traitement. Sur ce marché, les objectifs poursuivis sont de poursuivre le recrutement des leaders d'opinion (KOL), de collecter des preuves supplémentaires d'efficacité dans le traitement des varices, de générer des revenus à la fois pour la société mais également pour ses partenaires, permettant de démontrer un bilan clinique et économique très positif (concurrentiel) pour l'ensemble des acteurs.

### ***1.6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice***

Depuis la clôture de l'exercice, l'étude clinique a suivi son cours et au 31 mars 2024, plus des deux tiers des patients de l'étude ont été traités.

Par ailleurs, l'entreprise développe sa joint-venture Theraclion China avec pour but la pénétration du marché chinois. Les actions de prototypage sont déjà engagées, et les discussions réglementaires aux fins d'enregistrement auprès de l'autorité compétente NMPA ont déjà été entamées.

## 2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les résultats des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen).

Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établis selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel, la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong pour adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde et a décidé de présenter sur une base volontaire des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong, alors que les seuils de consolidation n'étaient pas atteints.

A compter de 2017, Theraclion SA a adopté une présentation de ses comptes annuels statutaires simples sans réaliser de consolidation, étant précisé que l'activité de la filiale restait peu significative.

Un test de la valeur des titres et participations de la filiale est effectué annuellement, essentiellement sur base des perspectives commerciales et de profitabilité à moyen terme.

En 2023, compte tenu de la décision de se refocaliser sur le marché du traitement des veines et sur l'amélioration du design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre les dépenses et les ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Sur cette base, les titres de la filiale et la créance rattachée ont été entièrement dépréciés à hauteur de 1 879 K€ ainsi que la créance commerciale pour un montant de 33 K€.

### ***Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023***

Au cours de l'exercice 2023, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 3 917 €, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 822 K€.
- Subvention d'exploitation : 2 K€
- Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges : 93 K€
- Autres produits : 2 000 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 7 070 K€ contre 7 675 K€ en 2022, une diminution de 8%. Theraclion concentre ses efforts sur l'accès au marché américain des varices et contrôle strictement ses dépenses. En 2023, ces dépenses comprennent notamment :

- les frais de personnel (salaires, traitements et charges sociales) pour un montant de 3 153 K€ contre 3 102 K pour l'exercice précédent (en progression de 2%).
- les autres achats et charges externes pour un montant de 2 573 K€ contre 3 820 K€ pour l'exercice précédent (en retrait de 33%).
- Les dotations aux provisions totalisent 559 K€ contre 30 K€ l'année précédente. Elles incluent des dépréciations de stocks pour un montant total de 297 K€.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 3 153 K€ contre – 6 307 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 1 955 K€ contre une perte de 8 K€ pour l'exercice précédent. Ce résultat tient compte d'une dépréciation des titres de la filiale Theraclion APAC basée à Hong Kong pour un montant de 1 737K€.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est un gain de 384 K€ tenant compte de l'enregistrement en profit exceptionnel des aides à la prospection COFACE acquises (214 K€ brut) et de l'enregistrement prorata-temporis de 68 K€ d'une prime d'installation consentie par le nouveau propriétaire en contrepartie d'un engagement ferme de location de 6 ans.

Rappelons que le résultat exceptionnel s'établissait à 350 K€ au 31 décembre 2022 au titre de l'indemnité de cessation de bail pour les anciens locaux.

- a** Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 049 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de 3 675 K€ contre une perte de 4 964 K€ pour l'exercice précédent. **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de -3 675 005 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à -4 599 520 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

#### **b Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2022**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à 5 647 001 euros.

#### **c Communication des charges somptuaires**

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **d Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

### **3. Autres risques et risques financiers**

#### **a Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

#### **b Risque de continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2023 a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 7.8 M€ et, dans le cadre des accords de partenariat avec Furui, actionnaire principal, les apports de trésorerie à court terme incluent le paiement des redevances de licences à hauteur de 2 M€.

Sur ces bases, la Société dispose pour 2024 des moyens financiers pour finaliser la 1<sup>ère</sup> phase des essais cliniques nécessaires à l'approbation du SONOVEIN par la FDA ainsi que les développements du produit.

La Société a d'ores et déjà lancé des actions afin de trouver les financements permettant de finaliser ces 2 piliers du développement de la Société qui permettront de positionner le SONOVEIN sur les marchés porteurs américains et asiatiques.

#### ***c Risques de taux d'intérêt***

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

#### ***d Risques de liquidité***

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 70,9 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,3 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, la Société avait reçu un montant cumulé de plus de 7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO dont elle avait remboursé 2 millions d'euros. En 2023, aucune avance supplémentaire n'a été reçue.

La Société a par ailleurs souscrit 4 emprunts bancaires en 2021 et 2022 : un prêt innovation auprès de la BPI et trois PGE auprès du CIC et de la BPI et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

#### ***e Risque de change***

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. En outre, les ventes dans ces devises permettent de financer naturellement ces achats. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

#### ***f Risque actions***

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

#### 4. Filiales et participations

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015 afin d'adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du traitement des veines et sur l'amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Les titres de participation et créances associées de Theraclion APAC ont été dépréciés en totalité à hauteur de 1 879K€, ainsi que la créance commerciale pour 33 K€.

La Société détient également des parts de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion. Cette joint-venture créée au quatrième trimestre 2017 a été refinancée par Furui fin 2023. Par ailleurs, le pourcentage de détention par Theraclion France a été réduit de 55% à 20% en août 2023 alors que le capital social de la JV était porté à 5 M€, conformément aux accords passés avec Furui en Juin 2023 prévoyant un renforcement des moyens de la JV. Au 31 décembre 2023, la part de capital de Theraclion France restant à libérer représente 390 K€.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			
└ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
└ Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	20%	20%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les résultats des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers.

#### 5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 2, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## 6. Informations concernant le capital social

### *a Participation des salariés au capital*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

### **Répartition du capital social**

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote à la date des présentes :

Actionnariat Theraclion	Nombre d'actions	% de détention
Concert Bernard Sabrier	8 654 289	18,9%
Mandataires sociaux et Salariés	3 707 205	8,1%
FURUI Paris & Luxembourg	13 383 734	29,3%
Opus Chartered	2 982 157	6,5%
Autres Fonds	3 028 380	6,6%
Public	13 976 485	30,6%
Total	45 732 250	100,0%

Les actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le Conseil d'Administration comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

Bernard Sabrier, Président de la société Unigestion et Directeur Général de Unigestion Asia Pte Ltd détient des titres en direct et à travers la société Unigestion Asia Pte Ltd.

La société Furui Paris SAS, et sa maison mère Furui Medical Science Luxemburg SARL, elle-même filiale de Inner Mongolia Furui Medical Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, détiennent 29.27% du capital au 31 décembre 2023.

### *b Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'Assemblée Générale le 29 juin 2023, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

Achat de 439 126 actions

Vente de 428 874 actions

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 56 252 de ses propres actions, soit 0,12% du capital social. Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 43 861 euros en 2023.

***c Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion***

Nous vous invitons à vous référer à l'Annexe 3 reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

**7. Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et

en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

**7.1. Options de souscription ou d'achat d'actions**

**Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action n'a été mis en œuvre.

### **Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **7.2. Attributions gratuites d'actions**

### **Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre le plan d'attribution gratuite d'actions suivants. Les périodes d'acquisition et de conservation sont de 12 mois chacune.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nom du plan	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2023
21 décembre 2023	21 décembre 2024	21 décembre 2025	AGA 2023-1	248 987	0	0	248 987
<b>TOTAL</b>				<b>248 987</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>248 987</b>

### **Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux**

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Plan	Critères d'acquisition
Martin Deterre	63 652	21 décembre 2023	AGA 2023-1	Oui

### **Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 14 décembre 2023 a constaté l'acquisition définitive de 340 686 actions gratuites attribuées lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2022.

### **Actions attribuées gratuitement définitivement acquises par des mandataires sociaux**

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises
David Auregan	65 417
Martin Deterre	50 380

## Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur les titres de la Société, par les personnes visées à l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché » sont les suivantes :

Nom et fonction <sup>(1)</sup>	Nature de l'opération	Dates de l'opération	Cours moyen pondéré	Nombre total de titres	Montant total brut
Monsieur Yann Duchesne <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Conversion	13/02/2023	0,905 €	75 719	68 525,695 €
	Conversion	06/06/2023	0,668 €	167 664	111 999,552 €
	Conversion	12/09/2023	0,633 €	78 988	49 999,404 €
Martin Deterre <i>Directeur Général</i>	Acquisition d'actions attribuées gratuitement	15/11/2023	-	50 380	-
	Attribution d'actions attribuées gratuitement	21/12/2023	-	63 652	-

(1) La fonction indiquée est celle assumée au moment de l'opération concernée. L'évolution des organes de direction et d'administration de la Société ainsi que la liste des mandats sociaux au 31 décembre 2019 est décrite au paragraphe 7 du présent rapport de gestion.

Ces opérations ont chacune fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché, et elles sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

## 8. Mandat des Commissaires aux comptes

Le mandat de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,

a été renouvelés par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## **9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

### ***a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022***

Néant

### ***b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

Néant

### ***c Conventions réglementées approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2023***

Convention de prestation de services conclue le 7 janvier 2022 avec Yann Duchesne, président du Conseil d'Administration, et portant sur les missions suivantes :

- Le conseil et l'assistance du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sur la mise en œuvre de la stratégie incluant notamment la détermination de la stratégie, la mise en œuvre de la stratégie, le développement international des produits de la Société ;
- Le conseil et l'assistance du Conseil d'Administration et de la Direction Générale en matière de financement incluant notamment le conseil sur la structuration de financement et la mise en relation avec des investisseurs potentiels.

En exécution de la Convention, le Yann Duchesne percevra une rémunération de 4.000 euros hors taxes par jour de travail. Cette convention a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022.

## **10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

## 10.1. Composition du Conseil d'Administration

### 10.1.1. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant <sup>(1)</sup>	Date d'entrée au Conseil d'Administration	Date d'expiration du mandat actuel <sup>(2)</sup>
Yann Duchesne	Président du Conseil d'Administration		2022	2025
Renaud Saleur	Administrateur	✓	2018	2025
Ari Kellen	Administrateur	✓	2019	2025
Shawn Langer	Administrateur	✓	2019	2025
Mehdi El Glaoui	Administrateur	✓	2021	2025
Cédric Bellanger	Administrateur	✓	2022	2024
Lijuan Deng	Administrateur		2023	2025
Xin Lin	Administrateur		2023	2025
Claude Lenoir	Administrateur	✓	2023	2025

*(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlenext.*

*(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.*

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

### 10.1.2. Evolution de la composition du Conseil d'Administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

L'Assemblée Générale ordinaire, lors de sa réunion du 29 juin 2023, a :

- décidé de réduire la durée des fonctions des administrateurs de 4 ans à 2 ans ;

- constaté l'arrivée à échéance, à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 juin 2023, des mandats d'administrateurs de Messieurs Yann Duchesne, Renaud Saleur, Ari Kellen, Shawn Langer, Mehdi El-Glaoui et Samuel Levy ;
- renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Yann Duchesne, Renaud Saleur, Ari Kellen, Shawn Langer et Mehdi El-Glaoui ;
- nommé Madame Lijuan Deng ainsi que Messieurs Xin Lin et Claude Lenoir, en tant qu'administrateurs, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **10.1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandats sociaux**

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est présentée en Annexe 4 du présent rapport.

### **10.1.4. Mode d'organisation de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 mai 2013, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2023, a nommé Monsieur Martin Deterre en tant que Directeur Général pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 25 janvier 2024, a constaté la fin du mandat de Directeur Général délégué de Monsieur David Auregan, démissionnaire, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

## **10.2. Conventions conclues avec les mandataires sociaux**

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 9 b) du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

\*\*\*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2019	2020	2021	2022	2023
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	762 366	808 992	1 139 218	1 469 381	2 286 613
Nombre d'actions émises	15 247 329	16 179 830	22 769 085	29 387 612	45
Nombres d'obligations convertibles en actions		671	47	0	0
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires HT	2 783 282	743 998	1 480 946	1 235 451	1 822 221
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 640 186)	(4 249 125)	(4 579 177)	(5 731 215)	(2 068 043)
Impôts sur les bénéfécies	(1 268 615)	(722 497)	(882 557)	(1 001 471)	(1 049 169)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(3 792 018)	(3 905 245)	(3 760 367,29)	(4 964 383)	(3 675 005)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<u>Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(0.22)	(0.22)	(0.2)	(0.16)	(0.02)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0.25)	(0.24)	(0.17)	(0.17)	(0.08)
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	24	29	28	29
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 357 264	1 635 038	2 183 945	2 101 989	2 204 408
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 011 206	668 584	960 870	1 000 348	949 056

## ANNEXE 2

### TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/N ombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (7 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	1.500.000 €	29 août 2025	Non utilisée	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (8 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	1.500.000 €	29 août 2025	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 € et 20% du capital social	Caduque	164.982,75 € / 3.299.655 ABSA (26 juin 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	1.500.000 € et 20% du capital social	29 août 2025	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/N ombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(1)</sup> (10 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	Caduque	723.913,45 € / 14.478.269 ABSA (26 juin 2023)  43.327,55 € / 866.551 actions sur exercice de 866.551 BSA (2 décembre 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
6. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (1) (10 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	1.500.000 €	29 décembre 2024	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
7. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(2)</sup> (11 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	Caduque	3.785,95 € / 75.719 actions (13 février 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
8. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (2) (11 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	1.500.000 €	29 décembre 2024	9.109,25 € / 182.185 actions (30 novembre 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
9. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Yann Duchesne (12 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	Caduque	4.817,10 € / 96.342 actions (8 juillet 2022)  4.025,60 € / 80.512 actions (11 octobre 2022)  7.734,80 € / 154.696 actions (13 février 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/N ombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
			8.383,20 € / 167.664 actions (6 juin 2023)	
<b>10.</b> Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Yann Duchesne (12e résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	1.500.000 €	29 décembre 2024	3.949,40 € / 78.988 actions (12 septembre 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
<b>11.</b> Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (13e résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	15% du montant de l'émission initiale	29 août 2025	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 29 juin 2023 présentées aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus selon le cas
<b>12.</b> Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (15e résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	10% du capital social à la date d'émission <sup>(3)</sup>	29 août 2026	248.987 actions attribuées gratuitement (21 décembre 2023)	Gratuite
<b>13.</b> Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (16e résolution de l'AGM du 29 juin 2023)	10% du capital social à la date d'émission <sup>(3)</sup>	29 août 2026	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur (a) dans le cas d'options de souscription, à la valeur la plus basse entre 80% de la moyenne des cours cotés aux cinq séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le prix de souscription de l'augmentation de capital la plus récente précédant le jour où les options seront consenties et (b) dans le cas d'options d'achat, ni à la valeur indiquée au (a) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce

- (1) Les catégories de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 10<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 sont les suivantes :
- a. une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 1 million d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
  - b. un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
- (2) La catégorie de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 est la suivante :
- a. un ou plusieurs créancier(s), notamment bancaire et/ou obligataire et/ou créancier en compte-courant d'actionnaires, actuel ou futur, ayant une créance sur la Société supérieure à 5.000 euros.

Le nombre actions à émettre en vertu de la 15<sup>e</sup> et de la 16<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 29 juin 2023 ne pourront pas excéder ensemble 10% du capital social à la date d'émission

## ANNEXE 3

### TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est composé de 45 732 250 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 2 543 893 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 748 412 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 1 546 493 actions ;
- l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement à hauteur de 248 987 actions.

Au 31 décembre 2023, le capital à émettre potentiellement représente environ 5,56 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

#### I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (« BCE »)

##### Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	10 000	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	3 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>1 089 056</b>		<b>323 448</b>	<b>17 196</b>	<b>748 842</b>	<b>777 412</b>	

**1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)**

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires .
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

**2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)**

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

**3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs en raison de leur arrivée à échéance.
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BCE-2012-1 en circulation.

**4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BCE-2013-1B en circulation.

**5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BCE-2013-2B en circulation.

**6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons,
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BCE-2013-3B en circulation.

**7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 10 janvier 2016)**

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'Administration du 22 septembre 2016)**

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € .
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'Administration du 20 mars 2018)**

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'Administration du 19 juillet 2019)**

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2023, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)

### Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	7 000	0	0	0	0	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
<b>BSA-2023</b> AG du 30/06/2023	2 413 044	0,577 €	0	0	866 551	1 546 493	1 546 493	28/04/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>2 564 135</b>		<b>65 621</b>	<b>0</b>	<b>952 021</b>	<b>1 546 493</b>	<b>1 546 493</b>	

#### 1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

#### 2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BSA-2013-1B en circulation.

#### 3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

#### **4. BSA 2023 (Neuvième et dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 24 mai 2023 et décisions du Directeur Général du 26 juin 2023)**

- 2 413 044 BSA 2023 étaient attachés aux 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») émises le 26 juin 2013 (cf. note 11.2 11)
- Les 2 413 044 BSA 2023 ont été émis, attribués, souscrits et détachés des ABSA à leur date d'émission dont 866 551 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2023, il reste 1 546 493 BSA 2023 exerçables

### **III. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

#### **1. Actions gratuites du 22 septembre 2016**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **2. Actions gratuites du 20 mars 2018**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **3. Actions gratuites du 21 janvier 2020**

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;

- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **4. Actions gratuites du 4 août 2020**

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'Assemblée Générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le Conseil d'Administration du 4 août 2021 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 4 août 2021, réitérant la décision du Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 21 juin 2021**

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 21 juin 2022 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.
- 

#### **5. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.

- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2023, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2023, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **9. Actions gratuites du 21 décembre 2023 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 ;
- 248 897 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2024 ;

- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2025 ;
- Au 31 décembre 2023, il reste 248 897 actions gratuites pouvant être acquises

## ANNEXE 4

### LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

A la connaissance de la Société, les mandats exercés par les mandataires sociaux sont :

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<i>Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2023</i>				
<b>M. Yann Duchesne</b>	07/01/2022	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Président du Conseil d'Administration	Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (Pdt du Comité d'Audit, membre du Comité des rémunérations) Membre du Conseil d'Administration de Total Energies Gabon Président du Conseil d'Administration du Groupe Medis.
<b>M. Renaud SALEUR</b>	01/02/2019	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	CEO ANACONDA INVEST SA Genève  Managing partner VULCAIN ENERGY PARTNERS Ltd Londres  Gérant SCI QRS et SCI Cobra
<b>M. Ari KELLEN</b>	12/02/2021	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	President Neshor Advising II LLC  Administrateur Vaxil Bio
<b>M. Shawn LANGER</b>	12/02/2021	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<b>M. Cédric Bellanger</b>	28/01/2022	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	[•]
<b>M. Mehdi El Glaoui</b>	20/04/2022	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Administrateur de Majorelle LTD . Administrateur de Louis Dreyfus Company Holding Administrateur de Louis Dreyfus Foundation  Administrateur de Telouet SA Administrateur de Majorelle international Administrateur de Pharmajor [•] Administrateur de Vesale Bioscience
<b>Mme. Lijuan Deng</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	[•]
<b>M. Xin Lin</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	[•]
<b>M. Claude Lenoir</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	[•]

<b>Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Mandat exercé</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire</b>
<b>M. Martin Deterre</b>	24/05/2023	AGO au cours de l'année 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Directeur Général	
<b>M. David Auregan</b>	24/02/2022	25/01/2024	Directeur Général Délégué	[•]

# Comptes annuels 2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 439 169	1 179 340	259 830	334 067	- 74 237
Concessions, brevets, droits similaires	2 493 089	1 527 813	965 276	962 809	2 467
Avances et acomptes sur immobilisations					
Installations techniques, matériel et outillage	478 432	474 790	3 642	6 110	- 2 468
Autres immobilisations corporelles	198 706	96 120	102 587	121 232	- 18 645
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations	2 737 246	1 737 246	1 000 000	2 737 246	-1 737 246
Créances rattachées à des participations	141 845	141 845		141 845	- 141 845
Autres titres immobilisés	21 826		21 826	50 236	- 28 410
Prêts					
Autres immobilisations financières	190 118	1 279	188 839	229 605	- 40 766
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 700 432</b>	<b>5 158 432</b>	<b>2 541 999</b>	<b>4 583 150</b>	<b>-2 041 151</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
Marchandises	3 351 507	296 801	3 054 706	3 055 316	- 610
Avances et acomptes versés sur commandes	97 625		97 625	128 579	- 30 954
Clients et comptes rattachés	3 653 709	576 127	3 077 582	2 164 536	913 046
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	54 426		54 426	57 193	- 2 767
. Personnel	21 458		21 458	22 411	- 953
. Organismes sociaux	15 670		15 670	11 786	3 884
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 049 169		1 049 169	937 057	112 112
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	372 659		372 659	438 596	- 65 937
. Autres	438 876		438 876	522	438 354
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				31 098	- 31 098
Disponibilités	7 815 271		7 815 271	2 488 835	5 326 436
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	112 474		112 474	10 825	101 649
<b>TOTAL (II)</b>	<b>16 982 844</b>	<b>872 928</b>	<b>16 109 916</b>	<b>9 346 755</b>	<b>6 763 161</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation	11 656		11 656	13 323	- 1 667
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>24 694 931</b>	<b>6 031 361</b>	<b>18 663 570</b>	<b>13 943 228</b>	<b>4 720 342</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 286 613)	2 286 613	1 469 381	817 232
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 959 908	4 039 868	3 920 040
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-924 515		- 924 515
Résultat de l'exercice	-3 675 005	-4 964 383	1 289 378
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 647 001</b>	<b>544 866</b>	<b>5 102 135</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées	6 290 000	6 537 113	- 247 113
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 290 000</b>	<b>6 537 113</b>	<b>- 247 113</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	214 476	25 323	189 153
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>214 476</b>	<b>25 323</b>	<b>189 153</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de ...			
. Emprunts	1 946 736	2 505 978	- 559 242
Emprunts et dettes financières diverses			
. Associés	4 000	4 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	196 925	361 925	- 165 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 983 069	1 731 246	251 823
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	582 974	651 861	- 68 887
. Organismes sociaux	360 178	387 123	- 26 945
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 465	1 365	4 100
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	69 370	83 502	- 14 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390 122	560 122	- 170 000
Autres dettes	114 332	114 445	- 113
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	852 082	425 386	426 696
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>6 505 253</b>	<b>6 826 951</b>	<b>- 321 698</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	6 841	8 974	- 2 133
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>18 663 570</b>	<b>13 943 228</b>	<b>4 720 342</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	44 000	460 281	504 281	358 700	145 581	40,59
Production vendue biens		1 201 263	1 201 263	763 662	437 601	57,30
Production vendue services	17 515	99 162	116 677	113 090	3 587	3,17
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>61 515</b>	<b>1 760 706</b>	<b>1 822 221</b>	<b>1 235 451</b>	<b>586 770</b>	<b>47,49</b>
Subventions d'exploitation			2 000	6 833	- 4 833	-70,73
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			93 209	124 940	- 31 731	-25,40
Autres produits			2 000 013	90	1 999 923	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 917 442</b>	<b>1 367 315</b>	<b>2 550 127</b>	<b>186,51</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			623 707	881 245	- 257 538	-29,22
Variation de stock (marchandises)			-296 191	-416 698	120 507	28,92
Achats de matières premières et autres			2 599	1 576	1 023	64,91
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			2 572 491	3 819 806	-1 247 315	-32,65
Impôts, taxes et versements assimilés			29 469	68 597	- 39 128	-57,04
Salaires et traitements			2 204 408	2 101 989	102 419	4,87
Charges sociales			949 056	1 000 348	- 51 292	-5,13
Dotations aux amortissements sur immobilisations			205 476	181 575	23 901	13,16
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			355 808	18 497	337 311	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			202 820	12 000	190 820	N/S
Autres charges			220 381	5 811	214 570	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>7 070 024</b>	<b>7 674 745</b>	<b>- 604 721</b>	<b>-7,88</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-3 152 582</b>	<b>-6 307 430</b>	<b>3 154 848</b>	<b>50,02</b>
Autres intérêts et produits assimilés			30 785		30 785	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 200	34 607	- 20 407	-58,97
Différences positives de change			22 396	44 000	- 21 604	-49,10
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>67 381</b>	<b>78 607</b>	<b>- 11 226</b>	<b>-14,28</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 892 026	22 567	1 869 459	N/S
Intérêts et charges assimilées			31 455	44 057	- 12 602	-28,60
Différences négatives de change			55 462	10 637	44 825	421,41
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de			43 861	9 768	34 093	349,03
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 022 805</b>	<b>87 030</b>	<b>1 935 775</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-1 955 424</b>	<b>-8 423</b>	<b>-1 947 001</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-5 108 006</b>	<b>-6 315 854</b>	<b>1 207 848</b>	<b>19,12</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	<b>Variation absolue</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	387 240	350 000	37 240	10,64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 108		3 108	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>390 348</b>	<b>350 000</b>	<b>40 348</b>	<b>11,53</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 706		3 706	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 809		2 809	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>6 515</b>		<b>6 515</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>383 832</b>	<b>350 000</b>	<b>33 832</b>	<b>9,67</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 049 169	-1 001 471	- 47 698	4,76
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 375 171</b>	<b>1 795 921</b>	<b>2 579 250</b>	<b>143,62</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>8 050 176</b>	<b>6 760 304</b>	<b>1 289 872</b>	<b>19,08</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 675 005</b>	<b>-4 964 383</b>	<b>1 289 378</b>	<b>25,97</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## Tableau de flux de trésorerie

Libellé	12 2023 (12 mois)	12 2022 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-3 675 005	-4 964 383
Amortissements et dépréciations	2 641 931	109 320
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	-26 814	2 176
Variations du Besoin en fonds de roulement	-1 427 662	-413 337
Autres	2 809	
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-2 484 741</b>	<b>-5 266 224</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-112 294	-322 676
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-101 227	-416 958
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-213 521</b>	<b>- 739 633</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Fonds levés via augmentation de capital	8 777 140	6 474 983
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-783 540	-442 008
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>7 993 599</b>	<b>6 032 975</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>5 295 338</b>	<b>27 317</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 519 933</b>	<b>2 492 616</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>7 815 271</b>	<b>2 519 933</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 2022. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2023, qui dégagent une perte de 3 675 005 €, ont été arrêtés le 26 mars 2023 par le Conseil d'Administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

### 1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### **Une nouvelle Direction Générale**

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2023 a nommé Martin Deterre Directeur Général de Theraclion, précédemment Directeur de l'Ingénierie et du Développement de Theraclion depuis 2020. Il a mené avec succès les développements des nouvelles générations du SONOVEIN® et démontré sa capacité à atteindre des objectifs ambitieux dans un délai réduit avec dynamisme et pragmatisme. « Je suis honoré et reconnaissant d'avoir été promu à la tête de Theraclion afin d'exécuter notre stratégie jusqu'au succès commercial », conclut Martin Deterre.

#### *A propos de Martin Deterre*

Doté d'une formation d'excellence, il a obtenu un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique, un Master of Science du M.I.T. et un doctorat en physique de l'Université Paris Sud. Son parcours professionnel dans le dispositif médical, et plus particulièrement en start-up de technologies disruptives, l'a conduit à travailler sur des problématiques techniques, réglementaires et opérationnelles variées, des pacemakers (Sorin Group) aux implants rétiniens (Pixium Vision). Sa connaissance technique des produits de Theraclion, une orientation client prononcée et des capacités managériales démontrées fondent sa légitimité à mener les équipes de l'entreprise aujourd'hui.

#### **L'étude pivot américaine a commencé**

Une première étude de faisabilité réalisée en 2022 a montré 100 % de faisabilité et 95 % d'absence de reflux veineux. Une étude pivotale de plus grande ampleur, devant permettre d'accélérer l'accession au premier marché du traitement des varices dans le monde, a commencé en octobre 2023. Les traitements ont démarré dans les quatre centres de l'étude, en Europe et aux Etats-Unis, et plus de deux tiers des patients ont été traités à ce jour. Les résultats de l'étude seront disponibles après une période de suivi de 12 mois, conformément au protocole approuvé par la Food & Drug Administration (FDA). Une autorisation de mise sur le marché américain est espérée à la suite des délais de revue d'ici début 2026.

## **Un nouveau partenaire pour accélérer l'accès au marché chinois**

Un partenariat stratégique avec Furui a également été signé afin de pénétrer le marché chinois. Theraclion a accordé une licence d'utilisation de ses technologies et de ses marques à Theraclion China, la joint-venture préexistante entre les deux sociétés, moyennant une rémunération de 3 M€. Theraclion China a été renforcée et s'est restructurée en 2023 pour démarrer activement son plan d'exécution début 2024. Ces avancées ont permis le déclenchement, fin 2023, de la facturation de redevances de licences concédées à Theraclion China, à hauteur de 2 M€, pour l'Echopulse® et le SONOVEIN®.

Furui s'est engagé à investir 40 millions de Yuan dans la société Theraclion China afin de lui permettre de financer ses ambitions. Le capital social de Theraclion China a été porté à 5 M€ en août 2023 et la part de Theraclion a été réduite à 20%

## **Theraclion s'est dotée de moyens financiers supplémentaires nécessaires à l'exécution de sa stratégie : Une augmentation de capital réussie**

Une augmentation de capital de 8,4 M€ a été réalisée fin juin 2023, principalement grâce aux actionnaires historiques, dont notamment Furui, actionnaire de Theraclion SA depuis 2016. En plus d'un investissement initial de 6 M€, Furui s'est engagé à un financement supplémentaire de 1 M€ sous réserve de l'atteinte d'objectifs opérationnels spécifiques par Theraclion. Un premier versement a été réalisé à la suite du lancement de l'étude pivotale aux Etats-Unis.

Les principales modalités de l'opération sont les suivantes :

La Société a procédé à l'émission de 14 478 269 ABSA (les actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions), d'une valeur nominale unitaire de 0,577 euros, qui ont été souscrites dans le cadre d'une émission réalisée conformément aux 9ème et 10ème résolution de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022.

Les modalités de l'offre initiale ainsi que les caractéristiques des bons de souscription d'actions figurent dans le communiqué de presse publié le 25 mai 2023.

Conformément à son engagement de souscription pris dans le cadre du partenariat stratégique, Furui a souscrit 10.398.614 ABSA par l'intermédiaire de sa filiale française Furui Paris, représentant une souscription de 6 millions d'euros.

Dans l'ensemble, l'augmentation de capital, l'exercice intégral des BSA et le paiement des droits de licences constituent un financement global de 12,7 millions d'euros, dont 8,4 millions d'euros ont été acquis le 22 juin 2023.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation **au 31 décembre 2023** a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 7.8 M€ et, dans le cadre des accords de partenariat avec Furui, actionnaire principal, les apports de trésorerie à court terme incluent le paiement des redevances de licences à hauteur de 2 M€.

Sur ces bases, la Société dispose pour 2024 des moyens financiers pour finaliser la 1<sup>ère</sup> phase des essais cliniques nécessaires à l'approbation du SONOVEIN par la FDA ainsi que les développements du produit.

La Société a d'ores et déjà lancé des actions afin de trouver les financements permettant de finaliser ces 2 piliers du développement de la Société qui permettront de positionner le SONOVEIN sur les marchés porteurs américains et asiatiques.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels .....Linéaire 1 an
- Prototypes .....Linéaire 5 ans
- Brevets .....Linéaire 20 ans

## 2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel ..... Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique ..... Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau ..... Linéaire 5 ans
- Agencements, Installations ..... Linéaire 10 ans

## 2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

Le matériel mis à disposition des clients, destiné à être vendu, est pour sa part enregistré en stocks.

## 2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuelle en fonction de leur situation financière et leurs perspectives de développement.

## **2.5 – STOCKS**

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

## **2.6 – CREANCES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

## **2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

## **2.8 – OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.9 – CAPITAUX PROPRES**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

## **2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle.

## **2.12 – AVANCES CONDITIONNEES**

Les avances conditionnées sont enregistrées en autres fonds propres. Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Autres fonds propres).

## **2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires de la Société résulte de la vente ou de la location de dispositifs médicaux innovants, des consommables et du service associé utilisés dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® ou le SONOVEIN est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables, ainsi que mensuellement dans le cadre d'une location.

## **2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS**

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

## **2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## **2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,

- transferts de charges d'exploitation.

## 2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## 2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre total d'actions émises au 31 décembre.

Le résultat net par action, en dilution totale est également présenté. Il est calculé en divisant le résultat net par le nombre total d'actions émises augmenté du nombre d'actions susceptibles d'être émises.

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat de l'exercice	(3 675 005)	(4 964 383)
Nombre d'actions émises au 31/12	45 732 250	29 387 612
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,17)</b>

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat de l'exercice	(3 675 005)	(4 964 383)
Nombre d'actions émises au 31/12 et en dilution	48 276 143	31 993 555
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,16)</b>

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

#### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2023

IMMOBILISATIONS	31-déc-22	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-23
Frais de recherche et prototype	1 439 169			1 439 169
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 439 169</b>	-	-	<b>1 439 169</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 384 187	112 010	3 108	2 493 089
<b>TOTAL 2</b>	<b>2 384 187</b>	<b>112 010</b>	<b>3 108</b>	<b>2 493 089</b>
Matériel industriel et de démonstration	478 432			478 432
Autres immobilisations corporelles	195 314	3 392		198 706
Immobilisations en cours			-	-
<b>TOTAL 3</b>	<b>673 746</b>	<b>3 392</b>	-	<b>677 138</b>
Theraclion Asia Pacific	1 737 246			1 737 246
Créances rattachées Theraclion APAC	141 845			141 845
Theraclion China Co	1 000 000			1 000 000
<b>TOTAL 4</b>	<b>2 879 092</b>	-	-	<b>2 879 092</b>
Dépôts de garantie	197 025	3 330	28 243	172 113
Autres immobilisations financières	83 692	459 549	503 411	39 831
Autres titres immobilisés				-
<b>TOTAL 5</b>	<b>280 717</b>	<b>462 880</b>	<b>531 653</b>	<b>211 944</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>7 656 910</b>	<b>578 282</b>	<b>534 761</b>	<b>7 700 432</b>

L'augmentation du poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale de Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant et de la participation dans Theraclion China, une société détenue à 20% au côté de Furui médical en Chine pour 1 000 K€.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenu (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	1 737 246		100%	1 737 246	0	-	(a)	NA	NA	0
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	5 000 000		20,00%	1 000 000	1 000 000					0

La filiale de Hong Kong a été créée en 2015 pour adresser le marché asiatique avec l’Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de se refocaliser sur le marché de traitement des veines et sur l’amélioration du design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et les ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d’assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base.

En conséquence, les titres de la filiale à Hong Kong en date du 31 décembre 2023 qui s’élevaient à 1 737 K€, à la suite d’une augmentation de capital de 1 737 K€ par conversion de créances en 2021 ont été entièrement dépréciés ainsi que la créance rattachée à cette participation d’un montant de 142 K€.

Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion a été créée en 2017. Le montant du capital détenu par Theraclion s’élève à 1 000 K€ dont 390 K€ de capital n’avait pas encore été libéré au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d’actions : 56 252 titres ;
- trésorerie disponible : 18 005,58 €.

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le détail des dotations et reprises de l'exercice est présenté dans le tableau joint.

IMMOBILISATIONS	31-déc-22	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-23
Frais de recherche et prototype	1 105 103	74 237		1 179 340
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 421 378	106 734	299	1 527 813
Immobilisations corporelles	546 404	24 505	-	570 909
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 073 761</b>	<b>205 476</b>	<b>299</b>	<b>3 278 062</b>

## 4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-22	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-23
<i>Provisions diverses</i>					
Litiges	12 000	202 820	12 000		202 820
Perte de change	13 323	11 656	13 323		11 656
	0				0
<i>Provisions pour dépréciation</i>	0				0
Titres propres	876	1 279	876	0	1 279
Titres de participation et créances rattachées		1 879 092			1 879 092
Sur stocks		296 801			296 801
Sur comptes clients	597 120	59 007	80 000		576 127
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>623 320</b>	<b>2 450 654</b>	<b>106 199</b>	<b>0</b>	<b>2 967 774</b>

Les titres de participation et créances rattachées de la filiale de Hong Kong ont été dépréciés pour leur valeur totale (1 879K€).

Les stocks ont été dépréciés de 296 K€ pour constater la perte de valeur d'Echopulse de première génération.

La Société a repris 80 K € sur une provision de 120 K € sur une créance client suite à un paiement partiel reçu. Une dotation pour provisions de 59 K€ a été enregistrée incluant la dépréciation du compte client de Theraclion APAC pour 33 K€.

## 5. STOCKS

Au 31 décembre 2023, le stock s'élève à 3 351 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et SONOVEIN® et les têtes de traitement destinées à la vente, ainsi que les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. L'augmentation par rapport aux 3 055 K€ de fin 2022 s'explique principalement par la réception en 2023 de 5 machines supplémentaires SONOVEIN HD. Ces machines sont destinées au parc d'utilisateurs facturés à l'utilisation.

Nature	Montant en K€
Echopulse® ou SONOVEIN®	2 189
Têtes de traitement	136
Autres	1 026
Total :	3 351

## 6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### Exercice clos au 31 décembre 2023

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Dépôt de garantie	190 118		190 118
Autres créances immobilisées	18 006		18 006
Actions propres	21 826		21 826
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	3 653 709	3 653 709	
Personnel	21 458	21 458	
Autres créances	15 670	15 670	
Acomptes versés sur commande	97 625	97 625	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 049 169	1 049 169	
Taxe sur la valeur ajoutée	372 659	372 659	
Charges constatées d'avance	112 474	112 474	
<b>Total</b>	<b>5 552 714</b>	<b>5 322 765</b>	<b>229 949</b>

Echéances	Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Provisions factures non parvenues / factures à établir	0	0
Non échus	2 042	974
Echus à moins de 30 jours	33	22
Echus entre 30 et 60 jours	12	22
Echus entre 60 et 90 jours	15	0
Echus à plus de 90 jours	1 553	1 744
<b>Total</b>	<b>3 654</b>	<b>2 762</b>

Une reprise de provision pour client douteux de 80 K€ a été constatée suite à un paiement de ce même montant. Une dotation de 59 K€ a été constatée (dont 33 K€ sur le solde du compte client de Theraclion APAC en lien avec la dépréciation des titres et créances de la filiale).

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

Le CIR 2023 s'établit à 1 049 169 €, en attente de remboursement.

## 7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2022 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2023	31/12/2022
Autres titres de créances négociables	-	
Valeur vénale VMP SG	-	31 838
<b>TOTAL</b>	-	<b>31 838</b>

## 8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2023, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- CIC en € : solde comptable de 1 441 926 €
- CIC en £ : solde comptable de 140 462 €
- CIC en \$ : solde comptable de 732 609 €

- CIC en CHF : solde comptable de 274 €.

## 9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### Charges constatées d'avance

en €	31/12/2023	31/12/2022
Montants :	112 474	10 825

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation. Elles sont constituées des factures de loyers et charges du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ainsi que des primes d'assurance facturées en fin d'année.

### Produits à recevoir

en €	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers	-	-
Charges sociales, produits à recevoir	8 442	4 683
Fournisseurs RRR à obtenir		
Subvention à recevoir		
<b>Montants</b>	<b>8 442</b>	<b>4 683</b>

## 10. CAPITAUX PROPRES

**10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2022 et les comptes 2023 sont présentées ci-après :**

Libellés en k€	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Capital social	1 469		817					2 286
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	4 040	- 4 040	8 514		- 554			7 960
Report à nouveau		- 924						- 924
Résultat de l'exercice	- 4 964	4 964					- 3 675	- 3 675
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>545</b>	<b>-</b>	<b>9 331</b>	<b>-</b>	<b>- 554</b>	<b>-</b>	<b>- 3 675</b>	<b>5 647</b>

**10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2021 et les comptes 2022 sont présentées ci-après :**

Libellés en k€	31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2022
Capital social	1 139		330					1 469
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	1 348	- 3 760	6 452					4 040
Report à nouveau								-
Résultat de l'exercice	- 3 760	3 760					- 4 964	- 4 964
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>- 1 273</b>	<b>-</b>	<b>6 782</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 4 964</b>	<b>545</b>

**10.2. A - Composition du capital social :**

	31/12/2022	31/12/2023
<b>Capital</b>	1 469 380,60 €	2 286 612,50 €
<b>Nombre total d'actions</b>	29 387 612	45 732 250
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

**10.2. B – Historique récent du capital social :**

1. Le 13 février 2023, la Société a émis 75 719 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,905 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 68 525,695 euros (dont 3 785,95 euros de valeur nominale et 64 739,745 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 473 166,55 € divisé en 29 463 331 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Le 13 février 2023, la Société a émis 154 696 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,905 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 139 999,88 euros (dont 7 734,80 euros de valeur nominale et 132 265,08 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 480 901,35 € divisé en 29 618 027 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Le 6 juin 2023, la Société a émis 167 664 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,668 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 111 999,55 euros (dont 8 383,20 euros de valeur nominale et 103 616,35 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 juin 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 489 284,55 € divisé en 29 785 691 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Le 26 juin 2023, la Société a émis 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,577 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 8 353 961,22 euros (dont 723 913,45 euros de valeur nominale et 7 630 047,76 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs et dans le cadre d'une offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 juin 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 213 198,00 € divisé en 44 263 960 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Le 12 septembre 2023, la Société a émis 78 988 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,633 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 49 999,40 euros (dont 3 949,40 euros de valeur nominale et 46 050,00 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 12 septembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 217 147,40 € divisé en 44 342 948 actions ordinaires toutes de même catégorie.
6. Le 30 novembre 2023, la Société a émis 182 185 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,633 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 89 999,39 euros (dont 9 109,25 euros de valeur nominale et 80 890,14 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 30 novembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 226 256,65 € divisé en 44 525 133 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Le 2 décembre 2023, la Société a émis 866 551 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,577 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 499 999,27 euros (dont 43 327,55 euros de valeur nominale et 456 672,377 euros de prime d'émission) par exercice de 866 551 bons de souscription d'actions émis le 26 juin 2023 (cf. paragraphe 11 ci-dessus). Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 décembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 269 584,20 € divisé en 45 391 684 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Le 14 décembre 2023, la Société a émis 340 566 actions de 0,05 € de valeur nominale suite à l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement pour un montant

d'augmentation de capital de 17 028,30 euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 décembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 286 612,50 € divisé en 45 732 250 actions ordinaires toutes de même catégorie.

### **10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)**

#### **Tableau Récapitulatif BCE :**

	<b>Emis et souscrits</b>	<b>Prix d'exercice unitaire par actions</b>	<b>Annulés/ Caducs</b>	<b>Exercés</b>	<b>Solde</b>	<b>Nbre d'actions maximum à émettre</b>	<b>Caducité</b>
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	10 000	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	3 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>1 089 056</b>		<b>323 448</b>	<b>17 196</b>	<b>748 842</b>	<b>777 412</b>	

**1. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**2. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 10 janvier 2016)**

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**3. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'Administration du 22 septembre 2016)**

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**4. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'Administration du 20 mars 2018)**

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2023, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**5. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'Administration du 19 juillet 2019)**

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;

- Au 31 décembre 2023, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

### **10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	7 000	0	0	0	0	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
<b>BSA-2023</b> AG du 30/06/2023	2 413 044	0,577 €	0	0	866 551	1 546 493	1 546 493	28/04/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>2 564 135</b>		<b>65 621</b>	<b>0</b>	<b>952 021</b>	<b>1 546 493</b>	<b>1 546 493</b>	

### **BSA 2023 (Neuvième et dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 24 mai 2023 et décisions du Directeur Général du 26 juin 2023)**

- 2 413 044 BSA 2023 étaient attachés aux 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») émises le 26 juin 2013 (cf. note 11.2 11)
- Les 2 413 044 BSA 2023 ont été émis, attribués, souscrits et détachés des ABSA à leur date d'émission dont 866 551 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2023, il reste 1 546 493 BSA 2023 exerçables

### **10.2. E – Attribution d'actions gratuites**

#### **1. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1er septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :

- 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
- 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
- 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2023, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

## **2. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1er septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2023, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

## **3. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2023, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **4. Actions gratuites du 21 décembre 2023 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 ;
- 248 897 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2024 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2025 ;
- Au 31 décembre 2022, il reste 248 897 actions gratuites pouvant être acquises

#### **11. AUTRES FONDS PROPRES**

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

##### **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2022, le programme est terminé. L'avance remboursable accordée représente un montant total de 6 290 K€ (intérêts capitalisés inclus) enregistré en « avances conditionnées ». Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets financés.

##### **Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theracilon a reçu 421 133. Au 31 décembre 2023, le solde de l'aide financière de 220 K€ a

été enregistré en produit exceptionnel à l'issu de la 5<sup>ème</sup> année de la période de remboursement et à l'expiration de la convention.

## 12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

### Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2023

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	6 290 000		-	6 290 000
Emprunts auprès des organismes de crédit	1 946 736	654 579	1 292 158	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 853 069	1 793 250	59 819	
Personnel et comptes rattachés	582 974	582 974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	360 178	360 178		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	5 465	5 465		
Autres dettes	118 332	118 332		
Dettes sur immobilisation financières	390 122	390 122		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	69 370	69 370		
<b>Total</b>	<b>11 616 246</b>	<b>3 974 269</b>	<b>1 351 977</b>	<b>6 290 000</b>
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors intérêts courus) :</i>				
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>				

## 13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

### Détail des charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Emprunts et dettes financières</b>		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 605 584	1 605 584
<b>Total</b>	<b>1 605 584</b>	<b>1 605 584</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs – Factures non parvenues	936 979	485 259
<b>Total</b>	<b>936 979</b>	<b>485 259</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	167 533	143 053
Personnel charges à payer	398 074	508 487
Charges sociales sur congés payés	74 060	66 066
Charges sociales à payer	145 940	236 307
État : charges à payer	37 648	62 717
<b>Total</b>	<b>823 255</b>	<b>1 016 630</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 365 817</b>	<b>3 107 473</b>

## 14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2022	31/12/2022	Var. %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 235</b>	<b>1 822</b>	<b>48%</b>
<i>issu des ventes d'équipements</i>	<i>764</i>	<i>1 201</i>	<i>57%</i>
<i>issu de la vente de consommables</i>	<i>359</i>	<i>504</i>	<i>40%</i>
<i>issu de la vente de service</i>	<i>113</i>	<i>117</i>	<i>4%</i>
Autres revenus	125	93	-26%
Subventions	7	2	-71%
Produit des redevances de licences	0	2 000	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 367</b>	<b>3 917</b>	<b>187%</b>

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 822 K€ en 2023, en progression de 48%.

Les ventes d'équipements en progression de 58%, incluent la vente d'un nombre limité de systèmes.

Les ventes de consommables récurrentes, dans la majorité des cas, représentent 506 K€ et sont en progression de 41 %, portées par une forte progression dans l'indication des varices, en augmentation de 61 %. Conformément à sa stratégie, Theraclion met à disposition le SONOVEIN® auprès de centres de référence participant à la mise au point des protocoles de traitement tout en l'intégrant dans leur pratique commerciale. La performance de l'année 2023 sur ce poste de revenus révèle ainsi l'adoption favorable des solutions de Theraclion par ces centres de traitement.

Les produits d'exploitation ressortent à 3 917 K€, compte tenu de l'enregistrement de 2 000 K€ de revenus issus des redevances de licences octroyées à la joint-venture Theraclion China.

## 15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2023

En euros	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts, produits assimilés et autres produits	30 785	0
Gains de change	22 396	44 000
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	14 200	34 607
<b>Total</b>	<b>67 381</b>	<b>78 607</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(1 892 026)	(22 567)
Pertes de change	(55 462)	(10 637)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(31 455)	(44 057)
Charges sur cessions VMP	(43 861)	(9 768)
<b>Total</b>	<b>(2 022 804)</b>	<b>(87 029)</b>
<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>(1 955 423)</b>	<b>(8 422)</b>

Les titres et créances rattachées de la filiale de Hong Kong, « Theraclion APAC » ont été entièrement dépréciés à hauteur de 1 879 K€ compte tenu des perspectives de revenus et profits à moyen terme.

Theraclion APAC a été créée en avril 2015 afin d'adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du traitement des veines et sur l'amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support nécessaire aux clients existants et la maintenance de la base installée.

## 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est un gain de 384 K€ tenant compte de l'enregistrement en profit exceptionnel des aides à la prospection COFACE acquises (214 K€ brut) et de l'enregistrement prorata-temporis de 68 K€ d'une prime d'installation consentie par le nouveau propriétaire en contrepartie d'un engagement ferme de location de 6 ans.

Rappelons que le résultat exceptionnel s'établissait à 350 K€ au 31 décembre 2022 au titre de l'indemnité de cessation de bail pour les anciens locaux.

## 17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 1 049 169 € contre 1 001 471€ en 2022.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 75 167 994 € au 31 décembre 2022 (dont 6 011 591 € au titre de l'exercice 2022).. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion sont comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

### Exercice clos le 31 décembre 2023

	Fonction	Rémunération	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Yann Duchesne	Président		162 000 (*)			162 000
Martin Deterre	DG	197 568			-	197 568
David Auregan	DGD	158 697				158 697
Renaud Saleur	Adm				18 000 (*)	18 000
Shawn Langer	Adm				18 000 (*)	18 000
Mehdi El Glaoui	Adm				18 000 (*)	18 000
Ari Kellen	Adm				18 000 (*)	18 000
Cedric Bellanger	Adm				18 000 (*)	18 000
	<b>TOTAL</b>	<b>356 265</b>	<b>162 000</b>	<b>-</b>	<b>90 000</b>	<b>608 265</b>

(\*) Ces rémunérations ont fait l'objet de conversions de créances en actions en juin, septembre et novembre 2023

## 19. ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2023. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2023 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 47 777 € au 31 décembre 2023.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 3,65 %.
- une hausse des salaires de 3,0 %

## Engagements financiers

### Baux de location

Le bail commercial entre la Société Theraclion et la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff a pris fin le 16 juin 2022.

Theraclion a conclu un bail commercial avec la SCPI ACCIMMO PIERRE le 25 avril 2022 portant sur des locaux au 240 avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff. Le loueur a consenti une prime d'installation de 257 K€, étalée sur la durée du contrat. Theraclion a consenti un engagement ferme de location de 6 ans, soit jusqu'au 19 mai 2028. Ces locaux accueillent le siège social de Theraclion.

<i>En euros</i>	<b>Loyers restant à payer au 31 décembre 2023</b>		
	<b>Total</b>	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers (*)	<b>715 645</b>	163 155	552 491

(\*) Loyers tenant compte de la prime d'installation imputée sur la durée d'engagement

## 20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Cadres	29	28
Cadres détachés	0	
Employés	0	0
Total	29	28

## 21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## 22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

### Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client né de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

## 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	88 998	86%	72 816	86%
Autres diligences et prestations	13 720	14 %	12 020	14%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>102 718</b>	<b>100%</b>	<b>84 836</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>102 718</b>	<b>100%</b>	<b>84 836</b>	<b>100%</b>

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice, l'étude clinique a suivi son cours et au 31 mars 2024, plus des deux tiers des patients de l'étude ont été traités.

Par ailleurs, l'entreprise développe sa joint-venture Theraclion China avec pour but la pénétration du marché chinois. Les actions de prototypage sont déjà engagées, et les discussions réglementaires aux fins d'enregistrement auprès de l'autorité compétente NMPA ont déjà été entamées.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
2023

# Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode selon laquelle votre société évalue les créances clients est précisée dans la note 2.6 « Créances » de l'annexe aux comptes annuels et le montant de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances au titre de l'exercice est mentionné dans la note 4 « Etat des provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et leur correcte application.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

#### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit  
Patrick Cassoux